



DECLARATION DES PERFORMANCES N° BFC281791MB

suivant Règlement (UE) N° 305/2011

pour le produit "Mr Bricolage" - Colle carrelage Flex

1. Code d'identification unique du produit type :

EN 12004:2007+A1:2012 C2 TE

2. Numéro de type, de lot ou série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

N° de lot : voir emballage du produit

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Mortier contenant du ciment pour exigences élevées avec glissement réduit et temps d'ouverture prolongé pour des travaux avec carrelages et dalles à l'intérieur et l'extérieur

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Mr Bricolage
Rue des Morgelines 8
5100 Naninne – (Namur)**

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

non requis

6. Le système ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 3

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié (Säurefliesenvereinigug, 1212) a réalisé le contrôle de type en fonction des caractéristiques essentielles dans le tableau ZA.1.2 de la norme EN 12004:2007+A1:2012 (hormis le comportement au feu) selon le système 3 .

L'organisme notifié (MPA NRW, 0432, Laboratoire d'essais des matériaux Rhénanie-du-Nord- Westphalie) a réalisé le contrôle de type en fonction du comportement au feu selon le système 3.

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

non requis

9. Performances déclarées

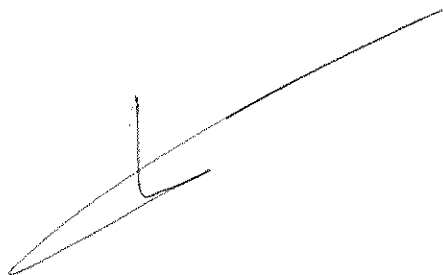
Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification technique harmonisée
Comportement au feu	A1 _{fl} / A1	EN 12004:2007+A1:2012
Émission de substances dangereuses	voir fiche technique de sécurité	EN 12004:2007+A1:2012
Contrainte d'adhérence		
Résistance à la traction après stockage au sec	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	EN 12004:2007+A1:2012
Stabilité		
Résistance à la traction après stockage au chaud	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	EN 12004:2007+A1:2012
Résistance à la traction après stockage dans l'eau	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	EN 12004:2007+A1:2012
Résistance à la traction après gel/dégel alternés	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	EN 12004:2007+A1:2012

Lorsque, conformément aux articles 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit :

non requis

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par le fabricant et en son nom par :



À ...

le ...